



SNEP-FSU du département des Yvelines

A

Monsieur le Directeur académique des services de l'Education National des Yvelines

Objet : Coordination des APSA en décharge de service

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale,

Lors du CTSD du 26 mars 2015, le SNEP-FSU 78 vous a interrogé sur la possibilité d'obtenir la coordination d'EPS en décharge de service. Vous avez répondu que cela pouvait s'envisager pour les équipes ayant 2 IMP dans le cadre de la coordination d'EPS, les enseignants devant faire une demande formelle et nominative auprès de vos services.

Nous avons communiqué votre réponse auprès de nos collègues en expliquant la démarche à suivre et plusieurs demandes ont été envoyées après l'avis des Conseils d'Administration. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue dans les établissements alors que les services en EPS se font au mois de juin pour la rentrée prochaine, en même temps que les demandes d'installations sportives.

Nous souhaiterions un éclaircissement de la situation qui permettrait de prendre en considération les demandes de décharges de service dans le cadre de la nouvelle dotation indemnitaire et conformément à l'article 3 du décret du 20 août 2014.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Directeur académique des services de l'Education National des Yvelines, en notre considération et notre profond attachement au service public d'éducation.

Cédric Vassenaix
Pour le SNEP-FSU 78